La nouvelle perquisition au "Jaune"

M. Hamard resta de 4 heures à 5 h. 1/2 4, boulevard des Italiens.

M. Biétry a fait le récit suivant concernant la perquisition :

Arrivé au *Jaune*, M. Hamard feuilleta attentivement la comptabilité du journal, notamment les recettes, dépenses, mouvements de fonds, les capitaux que nous avons en banque, les chèques de nos bilans, puis finalement mit sous scellés et enleva dix registres et copies de lettres, puis une caisse de documents qui appartiennent à la fois à une fédération dissoute depuis bientôt huit mois et à un journal régulièrement dirigé.

Les noms de nos actionnaires, ceux des personnes les plus étrangères à l'affaire Mattis sont ainsi pris sur des registres que l'enregistrement nous oblige à tenir dans nos bureaux et, si ce précédent est toléré, tous les journaux en Société qui sont dans le même cas que nous verront demain à la disposition de la police tous les noms de leurs abonnés, de leurs actionnaires et de toutes personnes qui auront traité, ne fût-ce qu'administrativement, avec leur organe.

Cette violation inouïe des droits individuels et de la liberté de la presse devrait soulever l'opinion sans distinction de parti.

Pour ma part, je vais dès maintenant épuiser les moyens légaux en portant plainte entre les mains du procureur général contre les insupportables abus de pouvoir de ses subordonnés.

Si, comme on le peut prévoir, ce haut magistrat reste inerte, et pour cause, nous aviserons par les moyens les plus énergiques à ne pas laisser passer inaperçu le crime qu'on est en train de commettre.

M. Hamard, ajouta en terminant M. Biétry, était cette fois porteur d'un mandat de perquisition dans nos bureaux mêmes. Une phrase de ce mandat, qui visait les faits et gestes de Mattis, disait : « ..... et prendra tous renseignements utiles le concernant. » Or, nous n'avons pas une lettre de Mattis et ne lui avons d'autre part jamais écrit.

Tout cela n'était qu'un prétexte à une nouvelle perquisition, perquisition purement policière et vexatoire.

Le défenseur de Mattis

Mattis s'est préoccupé d'assurer sa défense. Il avait écrit à deux avocats. Me Joseph Ménard et Challamel, pour leur demander de l'assister.

Me Joseph Ménard, qui s'est associé à l'adresse votée à M. Fallières par le Conseil municipal, n'a pas cru pouvoir accepter la défense de l'auteur de l'agression contre le président de la République.

Me Challamel, qui défendra Mattis, a demandé un permis de communiquer pour visiter son client à la Santé.

LA PERSÉCUTION

M. l'abbé Luquet, curé de Barbières Lupsault (Charente), vient d'être expulsé manu militari. Un commissaire, neuf gendarmes, quatre menuisiers et serruriers ont pris d'assaut le presbytère en enfonçant des portes ouvertes. Un bail de 100 francs pour dix-huit ans avait été signé par le curé et le maire qui s'étaient entendus au préalable avec le préfet d'Angoulême. Le prix de 100 francs était convenu entre ces deux messieurs. Mais M. le préfet, obéissant à des influences et à des vengeances politiques, a cru pouvoir manœuvrer à la parole donnée et ne pas accepter le bail, d'où l'expulsion. Il est à noter que le prédécesseur avait été expulsé par l'ancien maire qui, aux élections de mai, a été expulsé à son tour de la mairie.

Les biens cultuels de la Charente-Inférieure

A l'*Officiel* d'aujourd'hui paraît la liste des biens appartenant aux établissements publics du culte de la Charente-Inférieure.

C'est l'heure de revendiquer.

Un député-maire !

Nous avons déjà signalé l'étrange prétention du maire de Châteaudun, le Q. M. Baudet, de laisser tomber en ruines deux des églises de la ville sur trois. Nous avons protesté contre cette prétention illégale. Puisque les églises devront être tenues à la disposition des fidèles comme lieu de culte, il importe qu'elles soient en état de les recevoir.

Or, un nouveau fait très grave de persécution religieuse vient de se produire à Châteaudun où la responsabilité du député-maire est encore une fois très gravement engagée.

Les RR. PP. Rémy et Delabarre prêchaient une mission en l'église Saint-Jean. D'accord avec le curé de la paroisse, ils avaient décidé de donner des conférences dialoguées. Ces conférences furent, dès la première, troublées par une bande d'énergumènes qui se livrèrent à de grossières manifestations et allèrent jusqu'à chanter l'*Internationale*.

L'appel à la police et à l'autorité municipale resta vain. Les catholiques se décidèrent à faire leur police eux-mêmes. Alors le maire rendit un arrêté interdisant jusqu'à nouvel ordre « toutes les conférences de la nature de celles qui ont eu lieu à Châteaudun par les sieurs Remy et Delabarre ».

On croit rêver en lisant de pareilles choses. Sans parler de l'illégalité manifeste d'un pareil arrêté, on se demande quelle peut être l'étrange mentalité de son auteur. Jusqu'où va la passion sectaire ? ?

Anticléricalisme article d'exportation

Le ministre des Colonies brûle de rendre à toutes nos colonies la persécution qui sévit en France.

La loi du 19 décembre 1908 a déjà rendu applicable aux colonies de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion la loi du 1er juillet 1901 relative aux contrats d'association.

Milliès-Lacroix prépare, de concert avec le garde des sceaux, le projet de décret portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi.

Le ministre des Colonies examine de plus les conditions dans lesquelles la loi de 1901 pourra être étendue aux autres possessions d'outre-mer.

Il en est de même pour les lois du 7 juillet 1904 sur la suppression de l'enseignement congréganiste et du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Eglises et de l'Etat.

On ne saurait assez punir tous ces actes de persécution contre les missionnaires, mères et maîtresses, dont l'apostolat dévoué, tout en procurant le bien des âmes, maintient et développe l'influence de notre pays.

Çà et là

Morts d'hier

Le capitaine de cavalerie Tony de Sèze, 43 ans, à Rennes. — M. Oswald Taillefer, ancien député de la Dordogne, 72 ans, à Cézac (Dordogne). — Le peintre Auguste Mas, 54 ans, à Donzy (Nièvre).

Pour la musique sacrée

Il vient de se former à Nantes un groupe « a Capella » qui réunit une nombreuse phalange d'artistes toute dévouée à la restitution de la vraie musique religieuse, suivant les désirs du Saint-Père.

C'est une heureuse initiative à imiter partout où se rencontrent des éléments suffisants.

Sont nommés receveurs particuliers des finances à Milau, M. Marty, receveur particulier à Saint-Calais ; à Saint-Calais, M. Vicart, receveur particulier à Orthez ; à Orthez, M. Andondo, receveur particulier à Milau.

Il est probable que M. Cruppi, ministre du Commerce, viendra à Nantes au mois de janvier pour présider à l'installation de la nouvelle Chambre de commerce.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a constitué son bureau pour 1909 comme suit : Boucher-Leclercq, professeur à la Sorbonne, président ; M. Raimond Pottier, conservateur au Louvre, vice-président ; M. G. Perrot, secrétaire perpétuel. La vacance du fauteuil de M. Hamy, décédé, a été déclarée.

Une circulaire de M. Briand

M. Briand vient d'adresser aux procureurs généraux une circulaire les invitant à rechercher désormais, pour l'établissement de la statistique criminelle, la part qui revient à l'alcoolisme dans le mouvement des crimes et des délits, en distinguant l'alcoolisme de l'ivrognerie.

Il a décidé, d'autre part, de réorganiser le bulletin des lois : la partie principale dans laquelle on publiait toutes les lois sans exception, sera dorénavant divisée en deux sections. La première consacrée aux lois d'intérêt général ; la seconde aux lois d'intérêt local ou individuel.

Les élections sénatoriales

BASSES-PYRÉNÉES. — M. Saubot-Damborgez se présente seul comme candidat indépendant.

PYRÉNÉES-ORIENTALES. — MM. Pams et Vilar, sénateurs sortants, se représentent. Sont également candidats : MM. Bourrat, député ; Bille et Parès, radicaux-socialistes ; Mahult et Bibaulet, socialistes unifiés.

HAUTHIN. — M. Philippe Berger, sénateur sortant, est seul candidat.

SARTHE. — MM. d'Estournelles, Le Chevalier, Cornillet, sénateurs sortants, sont jusqu'à présent seuls candidats.

VIENNE. — Les trois sénateurs sortants : MM. Poirier, Surreaux et Servant se représentent. Sont également candidats : MM. Magé, républicain progressiste ; Ridouard, Cordeboeuf, Lacroix, radicaux.

ORAN. — M. Saint Germain, sénateur sortant, est seul candidat.

INDE. — Trois candidats radicaux : M. Godin, sénateur sortant ; Roume et Lemaire.

ECHOS PARLEMENTAIRES

POUR LA RÉFORME ÉLECTORALE

M. Charles Benoist, député de Paris, vient d'adresser la lettre suivante à M. Clemenceau, président du Conseil :

27 décembre 1908.

Monsieur le président,

J'ai lu dans les journaux d'hier que le gouvernement s'est entendu avec la Commission des douanes pour demander la mise à l'ordre du jour du projet de révision des tarifs vers le 15 ou 20 février, immédiatement après la fin de la discussion de l'impôt sur le revenu.

Permettez-moi de vous faire dès maintenant connaître que la Commission du suffrage universel, qui attend déjà près de deux ans, et qui ne peut différer davantage sous peine d'être accusée de jouer un jeu auquel elle ne veut pas se prêter, fera la même proposition en ce qui concerne la réforme électorale.

Si, en effet, vous désirez sincèrement que cette réforme — une réforme quelconque de cet ordre — puisse aboutir pour les élections de 1910, il n'y a plus une minute à perdre : il faut que la loi soit votée à la Chambre avant Pâques, au Sénat avant le mois de juin 1909.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'hommage de mon respect.

Le président de la Commission du suffrage universel,
CHARLES BENOIST.

UNE INTERPELLATION

M. Baffande, député de Bordeaux, a informé le président du Conseil qu'il interpellera à la rentrée des Chambres, sur les mesures vexatoires et injurieuses pour la population bordelaise qui ont été prises à l'occasion des funérailles du cardinal Lecot.

L'AFFAIRE MORIZOT

M. Ferdinand Buisson se propose d'adresser une *question au ministre de l'Instruction publique*, dès la rentrée, « sur les mesures que le gouvernement compte certainement prendre à la suite du récent arrêt de la Cour de Dijon, pour couper court aux espérances qu'affectent de concevoir les ennemis de l'école laïque et pour faire respecter les lois scolaires à l'égal des autres lois de la République ».

Encore un beau vol de Wilbur Wright

De notre correspondant du Mans :

Au moment où je vous télégraphie, Wilbur Wright, qui a effectué dans la matinée un vol de quarante-deux minutes et de 45 kilomètres, se dispose à effectuer une grande expérience en présence de M. Barthou, qui vient d'arriver à Auvours par le rapide.

L'assassinat du « Père Vanille »

Acquittement

La Cour d'assises de la Seine vient d'acquitter Isidore Vermeire, le camelot accusé d'avoir assassiné, le 29 février dernier, au boulevard Voltaire, un marchand de produits exotiques M. Hanni, dit le « père Vanille ».

L'avocat général avait requis la peine de mort.

Les manifestations Syveton

M. Marcel Martin-Saint-Léon, 19 ans, élève à l'Académie Julian, fils de notre confrère de la *Libre Parole*, a comparu cette après-midi en correctionnelle sous l'inculpation d'outrages aux agents.

Le 6 décembre à la manifestation à la tombe de Syveton, le prévenu voyant des agents brutaliser une femme avait dit à un de ses camarades :

— Quelle brute !

Le propos fut répété aux agents par un inspecteur en bourgeois. M. Marcel Saint-Léon fut arrêté.

— Ah ! s'est écrié le président au début de l'interrogatoire du prévenu, toute vérité n'est pas bonne à dire.

Le substitut Péan a demandé une condamnation sévère pour faire cesser ces manifestations qui menacent de jeter la révolution dans Paris.

Défendu par Me Ménard, M. Martin-Saint-Léon a été condamné à 50 francs d'amende.

Réunions et conférences

Pour la bonne presse

Dimanche soir, 3 janvier, à 4 h. ½ du soir, aura lieu dans la salle de la cure à Montceau-les-Mines, une conférence sur la bonne presse, par M. l'abbé Clement, curé de Bellevue, avec une série de vues de projections sur ce sujet. « Comment on fait un grand journal ». Nos amis et lecteurs de Montceau sont invités à y assister.

Dimanche dernier, à La Mothe-Montravel, diocèse de Périgueux, grande et belle manifestation en l'honneur de Jeanne d'Arc pour la diffusion de la bonne presse. Projections lumineuses réussies ; merveilleusement par chestre et chants délicieux. Excellente conférence de M. le chanoine Gorse. Dans la nombreuse assistance se trouvaient les délégués de la Jeunesse catholique de Castillon et de Saint-Antoine-du-Breuilh.

Ligue patriotique des Françaises

Charente-Inférieure. — M. l'abbé Bordron et Mme Faustin, présidente du Comité de La Rochelle, viennent de donner dans le département une série de conférences publiques et contradictoires qui ont remporté un très brillant succès.

De nombreuses adhésions à la L. P. D. F. ont été recueillies à Lagord, à Sainte-Soulle et à Aigrefeuille-d'Aunis.

Action libérale populaire

Haute-Garonne. — A Cadours, en réunion publique, M. Emile Denisa a commenté les sévères critiques de M. Poincaré sur notre budget national. Tout l'auditoire a adhéré au nouveau Comité formé.

L'occultisme

Le R. P. De Mumynck, professeur à l'Université de Fribourg, vient de donner à Bruxelles, — nous écrit notre correspondant, — une conférence sur l'occultisme à laquelle assistait notamment S.A.R. la comtesse de Flandre.

Appliquant aux faits spirites allégués une méthode rigoureusement scientifique, le savant conférencier a déclaré que 90 % de ces faits sont d'abominables fraudes. Il est d'ailleurs définitivement acquis que nos connaissances actuelles sur la conscience « subliminale » suffisent pour rendre compte de la plupart des faits allégués. Peut-être faudra-t-il recourir plus tard à l'hypothèse d'un fluide, matériel ou énergétique, qu'émettrait la couche cortucale de notre cerveau. Mais cette théorie reste encore extrêmement discutée et la prudence impose à son égard la plus grande réserve.

Arbre de Noël du petit cercle catholique

Dimanche, a eu lieu la fête annuelle du petit cercle catholique du Puy. Mgr Boutry la présidait, entouré de MM. les chanoines Bonnefoy, Deflx, Gilbert, Pradon, Thermet ; de MM. les abbés Breschet, Breuil, Carnet Morand et Rivoire ; de MM. de la Bâtie, ancien député ; Léon Giron, conservateur des musées du Puy ; Constant, conseiller d'arrondissement ; Aussepé, président du cercle catholique, etc.

Au programme : « Régis André », drame en vers, de M. l'abbé Morand, et divers chœurs dirigés par Mr l'abbé Monteme, chef de maîtrise de la cathédrale du Puy.

FAITS DIVERS DE PARTOUT

FRANCE

— Marie-Hélène Bourhis, 75 ans, cultivatrice à Moëlan (Finistère), revenait de la messe lorsqu'elle se sentit malade et tomba sur le sol ; elle tomba une deuxième fois. Relevée par des enfants, elle fit encore quelques pas, mais retomba, cette fois, pour ne plus se relever. On la transporta, sanglante, à son domicile, où on ne put que constater son décès.

— Dans l'incendie de la maison des époux Fortin, à Briennon (Yonne), deux fillettes ont été brûlées vives.

— Le train Paris-Bâle a tamponné un train de bestiaux à Romilly (Aube).

— Une jeune garçon boucher, Joseph Meunier, qui descendait sur une bicyclette non éclairée la côte d'Angy (Oise), a renversé un piéton et fait lui-même une terrible chute. On l'a relevé avec le crâne défoncé. Il est mort presque aussitôt. Quant au piéton M. Lucien Michel, il a été grièvement blessé.

— On a arrêté à Puiseaux (Loiret), Van Neer, 37 ans, soupçonné d'être l'auteur du crime de Vienne-en-Val ; il a été écroué à la prison d'Orléans.

— A Laval, Mme Vve Chrétien, 88 ans, meurt frappée de congestion dans la rue.

— A Simplé (Mayenne), Etienne Chenesan, cultivateur, 46 ans, tombe accidentellement dans une mare et se noie.

— J.-B. Garreau, 66 ans, a été tamponné à Saint-Cosme-de-Vair (Sarthe), par le tramway de Mamers au Mans. Son état est désespéré.

— A Morlaix, le feu communiqué avec une bougie avait pris à ses vêtements, Mme Françoise Pape, cigarettière, 58 ans, a été carbonisée.

— A Niort, on a arrêté Jules Grenard, 30 ans, tailleur de pierres à Saint-Maixent, et Adèle Perault, 34 ans, inculpée de meurtre du soldat Gamain, du 7e de ligne, dont le cadavre a été trouvé mutilé sur la voie du chemin de fer de Saint-Maixent.

— A La Rochelle, la police a arrêté Caro François, 28 ans ; Alphonse Garreau, 28 ans ; Eugène Bertin, 40 ans. Ils ont été écroués.

Ils sont inculpés de vol et de cambriolage du bureau de poste de Basse-Indre (Loire-Inférieure).

Chasse aux Nouvelles

NOTRE OBSERVATOIRE

JEUDI 31 DÉCEMBRE

Baromètre. — La pression atmosphérique devient très élevée sur tout le continent ; elle dépasse 775m/m sur la France et l'Allemagne, 733m/m dans le nord de la Russie. La dépression de la Méditerranée se comble entièrement ; une autre s'étend de l'Islande au nord des Açores.

A Paris nous avons 776m/m.8.

Le temps est faible ou modéré des régions Sud sur nos côtes de la Manche et de l'Océan ; il est encore très fort du Nord-Ouest.

Des pluies sont tombées sur les Iles Britanniques ; en France on a recueilli 4m/m au Havre, 8 à Cap, à Biarritz et au Havre, 3 à Lyon, 2 à Limoges.

La *Température* s'est accentuée sur nos régions, sauf dans le Nord-Ouest ; on a noté ce matin des minima de — 16 à Besançon, — 14 à *Paris* et à Nancy, — 13 à Clermont-Ferrand, — 4 à Marseille ; et, dans les stations élevées, — 15 au Puy-de-Dôme, — 16 au Pic-du-Midi, — 19 au mont Ventoux.

Probable. — En France, un temps nuageux est probable avec température voisine de la normale dans l'Ouest, très basse dans le Nord et l'Est. A Paris, hier, nuageux.

La mer est grosse dans le golfe du Lion.

Vendredi 1er janvier, 1er jour de l'année.
Durée du jour : 9 h. 32.
Soleil. — Lever : 7 h. 56. Coucher : 4 h. 11.
Lune. — Lever : 1 h. 3. Coucher : 2 h. 10.

Samedi 2 janvier, 2e jour de l'année.
Durée du jour : 9 h. 33.
Soleil. — Lever : 7 h. 56. Coucher : 4 h. 12.
Lune. — Lever : 1 h. 38. Coucher : 3 h. 36.

Paris

Un couple voleur. — Les inspecteurs d'un grand bazar de la rive droite ont arrêté hier une famille en train de voler aux étalages : Georges Durieu, 25 ans ; sa femme et leur fils Paul, 6 ans. Une perquisition opérée au domicile des époux Durieu, qui habitaient dans un hôtel de la rue de Vaugirard, a amené la découverte d'un grand nombre d'objets dérobés dans les grands magasins.

Le mari et la femme ont été envoyés au Dépôt par M. Picot, commissaire de police, qui a, d'autre part, confié leur jeune fils Paul à l'Assistance publique.

Autour de Paris

BOBIGNY. — Le feu. — Un violent incendie s'est déclaré, hier, 13, rue de la Tour-d'Auvergne.

Le feu a pris naissance dans un cabinet servant de débarras. En un instant, les flammes ont envahi la partie supérieure de la maison. Les pompiers de la localité, accourus aussitôt, se rendirent maîtres du feu, après trois heures de travail.

Les dégâts s'élèvent à une quinzaine de mille francs.

PANTIN. — Un bœuf furieux. — Un bœuf s'est échappé hier d'un wagon de bestiaux, dans la gare des marchandises.

A une allure folle il traversa la ville, terrorisant les habitants rue Denis-Papin, route d'Aubervilliers, rue Victor-Hugo.

Dans cette dernière rue, il fonça sur un superbe cheval appartenant à M. Lebel, fabricant de meubles, et le projeta sur la chaussée, le poitrail ouvert.

Puis le bœuf, de plus en plus furieux, repartit avec une impétuosité farouche, renversant tout sur son passage.

Il mit notamment en miettes une voiture à bras et s'acharna sur celui qui la poussait devant lui, M. Mazet, 45 ans. Le pauvre homme est condamné pour le moins à vingt jours de repos.

Enfin, rue Courtois, une escouade d'agents rejoignit le terrible animal, qui put être abattu à coups de revolver.

Départements

FINISTÈRE. — Brûlée vive. — Yves Uguen, 56 ans, journalier à Plouider, a été trouvé horriblement brûlé chez lui au milieu de ses meubles à demi-consumés. Quand les secours arrivèrent, la mort avait fait son œuvre.

— Une fillette de 25 mois, Antoinette Tréguer, a été brûlée vive dans son berceau au domicile de ses parents à Brest. Le père, avant de sortir, avait imprudemment jeté une allumette dans le foyer où se trouvait une assez grande quantité de papiers. Le feu s'était, pendant son absence, communiqué au berceau.

LOIRE-INFÉRIEURE. — L'épilogue d'un crime. — On se souvient qu'au mois de juin dernier, le jeune Henri de la Houssaye assassina à Nantes la femme Mar e Pérouze, amie de son père. Sur un rapport médical concluant à sa complète irresponsabilité, Henri fut interné mardi à l'asile d'aliénés de Saint-Jacques. Ajoutons que M. de la Houssaye, père du jeune criminel, est décédé ces jours derniers à Nantes.

CHARENTE-INFÉRIEURE. — Trois personnes ensevelies sous une maison effondrée. — La nuit dernière, au village de Lussières, commune de Cercoux, une maison de domestiques s'est effondrée. Quatre personnes habitaient la maison : trois d'entre elles, M. Foveau, sa femme et l'un de leurs deux enfants ont été tuées sur le coup ; seul, un deuxième enfant, âgé de 3 ans, a été épargné.

AUDE. — Gardien frappé par un détenu. — M. Joly, gardien-chef de la prison de Castelnaudary, conduisait un prisonnier nommé François Lehonnaire, inculpé de vagabondage.

Le détenu se baissa brusquement, saisit un de ses sabots et frappa violemment M. Joly à la face, puis il se jeta sur lui et tenta de lui prendre ses clés.

M. Joly, qui avait eu l'arcade sourcilière fendue, et dont la figure était ensanglantée, se défendit énergiquement.

Pendant que la lutte était engagée entre les deux hommes, la fille du gardien, qui avait entendu les cris de son père, alla chercher un agent de police habitant le voisinage. L'agent a couru et le prisonnier put être maîtrisé. Il fut mis en cellule.

AUBE. — Vol à main armée. — La nuit dernière, vers 2 heures, trois individus armés ont pénétré chez M. Alexandre Hauvy, âge de 71 ans, demeurant chemin de la Grange-l'Evêque, aux Noës ; ce vieillard, qui est paralytique, a à son service une servante, la veuve Mosnach qui couche dans un cabinet voisin de la chambre de M. Hauvy.

Celui-ci, réveillé par un bruit de carreau cassé aperçut deux individus sautant par la fenêtre ; l'un portait une lanterne sourde. L'autre, se dirigeant vers le vieillard, lui posa la classique question : « La bourse ou la vie ! »

Plus mort que vif, le paralytique indiqua le placard où se trouvait l'argent ; aussitôt, les bandits prirent une somme de 4 à 5 000 francs en or et en billets de banque, par contre, une autre liasse de billets de banque, enroulée dans un papier et enfermée dans une bouteille, échappa à leurs recherches.

Pendant ce temps, la servante s'était levée et, dans une tenue sommaire, avait passé par la cave pour donner l'alarme.

En arrivant à la porte, elle se heurta à un autre bandit qui faisait le guet.

Les audacieux malfaiteurs purent accomplir tranquillement leur besogne. Enfin, vers 4 heures du matin, un coup de sifflet retentit et les bandits s'éloignèrent.

Quelques instants plus tard, la servante se jugeant hors de danger, courut prévenir le plus proche voisin ; la lampe qui servait de veilleuse avant été soufflée le vieillard n'a pu reconnaître ses agresseurs ni donner de renseignements précis à la gendarmerie.

VOSGES. — Coups de feu sur une automobile. — M. Jacquey, employé de banque au Thillot, revenant de tournée d'encaissement dans une automobile qu'il conduisait quand, arrivé au lieu dit « le Beau », les roues de la machine franchirent une énorme pierre de 3 mètres placée en travers de la route et l'automobile fut rejetée de côté.

Au même moment, un coup de feu partait. Dans la capote de la voiture, on trouve une balle. M. Jacquey portait sur lui 10 000 francs.

L'enquête se poursuit pour connaître l'auteur de cette agression.

COTES-DU-NORD. — Un alcoolique étrangle un enfant. — Un cultivateur de Duault, nommé Pierre Marie, âgé de 38 ans, marié depuis septembre dernier, vivait en mauvaise intelligence avec sa femme.

Ayant bu plus que de coutume, ce misérable s'est jeté sur un enfant, âgé de 4 ans, et, après l'avoir roué de coups, l'a étranglé net.

Pierre Marie a été arrêté presque aussitôt par le gendarmerie de Callac qui a dû le protéger contre la fureur de la foule qui voulait le tuer.

AVEYRON. — Un cordonnier assassine sa femme et sa belle-mère. — A Laissac, M. François Fabre, cordonnier, âgé de 50 ans, a tué sa femme et sa belle-mère à coups de hache. Le mobile du crime est la jalousie.

Fabre, qui est un alcoolique, a été arrêté hier matin. Il avoue avoir tué sa femme mais nie le meurtre de sa belle-mère.

Le Parquet de Millau est sur les lieux.

Fabre avait deux filles âgées de 20 à 25 ans, habitant Paris, et un garçon de 8 ans, habitant Laissac.

Étranger

SUISSE. — Le gendarme qui se trompe de train. — Le caissière de M. Heider, fabricant de saccharine à Zurich, Mme Horn, de Zurich, avait été arrêtée à Saint-Louis sous le prétexte d'avoir passé de la saccharine en contrebande en Alsace-Lorraine. Un gendarme avait été chargé de la conduire à Fribourg en Bade, où elle devait être écrouée ; mais il se trompe de train et débarque tout à coup à Bâle. Lorsqu'il voulut prendre des billets pour le retour, le Suissesse, qui se trouvait dans son pays, lui tira sa révérence et disparut.

Renseignements commerciaux

HALLES CENTRALES DE PARIS

Paris, le 31 décembre 1908.

Poissons. — Vente au kilo : bars 2-6, cabillauds 0,30-0,60, congres 0,40-0,75, crevettes grises 0,65-1,25, grondins 0,30-0,70, homards 3-6, langoustes 4,50-6,50, limandes 0,30-0,70, merlans 0,30-1,25, mulets 1-4, soles 1-3,50, turbots 2-4.

Vente à la pièce : raies douces 3-8, raies 2-6.

Vente au cent : maquereaux de l'Ouest 10-50, harengs français 2-4, sardines salées 2-6.

MARCHES DIVERS

Paris, le 31 décembre 1908.

Fécules. — Cote du Syndicat des féculiers du mercredi 30 décembre 1908 : premières 27, qualité supérieure 28 fr. les 100 kilos.

Epinal (Vosges). — Fécule première des Vosges cote de la Chambre syndicale : disponible 25,50 les 100 kilos gares des féculeries.

Compiègne (Oise). — Fécule première, type de la Chambre syndicale : disponible 27-25 les 100 kilos.

Graines fourragères. — Les affaires en trèfle violet ont été très actives, car on commence à s'apercevoir que les belles qualités font défaut alors que l'étranger ne donne pas ce qu'il promettait. On en reparle sur les marchandises moyennes et il y a eu quelques transactions dans les 100 à 110 fr. alors qu'on a payé des beaux lots jusqu'à 120 fr. On dit que la Hollande et la Belgique ont peu de belles qualités. — En luzerne on recherche des qualités qui ne soient pas mélangées de trèfle, mais cela est très difficile à trouver, paraît-il. La Provence a présenté quelques beaux lots qui ont rapidement été vendus. La minette et le trèfle jaune sont toujours très demandés et les cours sont fermes. En sainfoin, on délaisse les qualités moyennes, mais on est preneur de nuances très claires. — Le sarrasin sris argenté vaut 19 fr.

Pommes à cidre. — La campagne des pommes à cidre touche à sa fin, la marchandise commençant à s'épuiser dans les gros rayons producteurs. A Paris, la neige a eu une forte influence sur les transactions et il y avait peu de monde au marché d'autant plus que les expéditions sont presque partout entravées du fait de la température. Les prix n'ont pas subi de variation sensible sur la huitaine dernière et l'on a coté 50 fr. les 1 000 kilos départ Seine-Inférieure, seul rayon où la marchandise soit encore abondante. Pour la vallée d'Auge, on cote de 8 à 10 fr. de plus.

Suifs. — Cote officielle du mercredi 30 décembre 1908. 5 h. 45 soir : suifs de plèvre (Paris) en pains, 42e ½, 100 kilos, hors barrière, 71,50 ; suif de province, enfûté, 42e ½, 100 kilos, rare. Paris, 71,50 ; suifs en branches, 100 kilos, 50,05.

Laines. — A Liverpool, il a été offert à la première vente publique 3 505 balles de l'Argentine, sur lesquelles 27 balles de Buenos-Ayres n'ont pas trouvé preneurs. Comparativement à la vente précédente la laine est légèrement inférieure comme conditionnement, plus terreuse et suintinse avec assez de toisons feutrées ; la laine de Montevideo contient beaucoup de charbons et les agneaux sont inférieurs comme qualité, les pièces et ventres donnent une plus forte proportion de déchets ; la seule supériorité qu'aurait la nouvelle tonte serait la hauteur de mèche. — A Anvers, les affaires sont relativement calmes, mais les prix sont restés bien tenus ; au marché à terme on paiera le type B à été calme, mais soutenu ; on a traité 40 000 kilos décembre 1908 de 6,39 ½ à 6,40 le kilo, At. Havre, janvier 167, février 166, mars 166, avril 165, mai 166, juin 165, juillet 165, août 165.

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Espèces	Quantités amenées	Quantités vendues	Poids du kilo net en kilos	Prix du kilo par qualité (Viande nette) 1re	2e	3e	4e	1re	2e	3e	4e
Bœufs	1 848	1 487		1,36	1,30	1,24	1,05	91	7		
Vaches	467	447		1,36	1,30	1,24	1,05	90	7		
Taureaux	114	111		1,18	1,14	1,06	89	79	8		
Veaux	649	649		2,30	2,20	2,10	1,84	3,44	3		
Moutons	9 407	9 407		2,30	2,20	2,10	1,84	3,44	3		
Porcs	3 4	2 341		1,60	1,50	1,40	1,24	1,63	1	0	

Il a été de moutons vendus 1 173
— de gros bétail 2 [illegible]

Physionomie des ventes

Bœufs. — Vente bonne et prix fermes.

On cote : limousins 0,85-0,88, bourbonnais 0,83-0,85, manceaux 0,79-0,82, cholettais 0,78-0,82 le demi-kilo net.

Veaux. — Vente facile et prix irréguliers.

On cote : choix de Brie, de Beauce, du Gâtinais, 1,30-1,35, champenois 1,10-1,20, manceaux 1,00-1,15, normands 1,05-1,15, cennais 1-1,10 le demi-kilo net.

Moutons. — Vente bonne et prix en forte hausse.

On cote : petits moutons 1,30-1,35, mêlés 1,10-1,15, auvergnats 1,05-1,20, du Midi 1,00-1,20 le demi-kilo net.

Porcs. — Vente bonne et cours irréguliers.

On cote : bons porcs maigres 0,54-0,57, les gras 0,50-0,52 le demi-kilo vif.

MARCHE AUX CHEVAUX

Mercredi 30 décembre.

Chevaux 833
Ânes .....

NATURE	Prix extrêmes par catégorie (Kilo vif)	(Kilo net)
Gros trait	325 à 1 250	375 à 575
Trait léger	300 à 1 000	350 à 500
Selle et cabriolet	350 à 1 050	425 à 1 0
Boucherie	17 à 375	60 à 185
Ânes	100 à 150	40 à 45
Mulets	175 à 250	75 à 150
VOITURES	Neuves	Occasion
2 à bras	75 à 150	35 à 50
2 à 2 roues	200 à 300	80 à 140
2 à 2 roues	400 à 500	100 à 200

On cote : boucherie sur pied de 65 à 220 fr. Viande nette 0,45 à 0,60 et deuxième qualité 0,25 à 0,30 le kilo.

Il a été fait 7 essais.

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

CÉRÉALES

31 décembre.

	Seigles Cour.	Seigles Clôt.	Avoines Cour.	Avoines Clôt.	Blés Cour.	Blés Clôt.	Farines Cour.	Farines Clôt.
Janvier	14,5	...	18,05	...	28,0	29,65	...	...
Mars	14,25	...	18,1	...	22,55	29,60	...	...
Mai-Juin	16,15	...	18,3	...	22,25	29,35	...	...
4 mois	14,5	...	18,15	...	21,5	29,70	...	...
4 de 4	16,75	...	18,0	...	23,35	30,35	...	...
Mars-Juin	8,05	...	60,00	...	0,00	...	...	...
Cours du jour								

Farines supérieures de consommation : 54 ; farines de consommation prix extrêmes : 45-51,50.

HUILES, ALCOOLS ET SUCRES

	Huile de lin Cour.	Huile de lin Clôt.	Huile de colza Cour.	Huile de colza Clôt.	Alcools Cour.	Alcools Clôt.	Sucres Cour.	Sucres Clôt.
Janvier	75	...	68,25	...	...	...	...	...
Mars	55	...	64,5	...	32,25	29,7	...	...
Mai-Juin	55,25	...	63,75	...	33,5	29,75	...	...
4 mois	...	...	64,25	...	33,50	30,05	...	...
4 de 4	5	...	63,5	...	33,25	31,5	...	...
4 de mars	...	...	...	...	...	30,02	...	...
Cours du jour								
Janvier	...	...	...	...	...	27	...	...
Mars	...	...	...	...	...	30,50	...	...
Mai-Juin	...	...	...	...	...	00	...	...
Disponibles	0 les 100 kilos		60 les 100 kilos		90 les 100 litres		0 les 100 kilos	
Tendance	900		1 000		1 125		0 000	
Tendance du jour	1 350		1 850					

MARCHÉ DU HAVRE

Ouverture du 31 décembre (10 h. 1/2).

Époques	Cours	Cours	Cours	Cours	Cours	Cours	Cours	Cours
Déc. 1908	57	25	41	..	41	..	41	..
Janv. 1909	57	25	76	153	..	41	..	41
Fév. 1909	57	12	39	85	157	50	41	..
Mars 1909	57	25	38	50	157	50	41	..
A fr. 1909	57	25	38	50	157	50	41	..
Mai 1909	57	37	38	50	157	50	41	..
Juin 1909	57	37	38	25	157	50	41	..
Juil. 1909	57	37	38	..	158	..	41	..
Août 1909	57	37	38	..	158	..	41	..
Sept. 1909	57	25	38	..	158	..	41	..
Oct. 1909	57	..	38	..	158	..	41	..
Nov. 1909	56	..	38	..	158	..	41	..
Tendance	sout.		calme		sout.		calme	
Ventes			0 000		75 000			

BOURSE DU 31 DÉCEMBRE

Ouvert. du 31 décembre

Valeurs	Précéd. clôture	Ouvert. du jour
FONDS D'ÉTAT FRANÇ.		
3 % comptant	96 60	96 75
3 % terme	96 35	...
3 % amort. comptant	98 45	...
3 % amort. terme	...	...
EFFRUNTS DE VILLE		
Ville de Paris 4